

## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) *Laurent MOREL*

représentant légal du dispensateur de formation de l'École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes

atteste que :

Monsieur Roman TURROQUES

salarié(e) de l'entreprise SARL LTB ETUDES ET CONSEIL

a suivi l'action de formation **GEOMATIQUE** dans le cadre du parcours **DPLG**

*Nature de l'action de formation :*

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 11 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 ont été modifiées en raison de la situation pandémique.

pour une durée totale de : 37 heures

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Le Mans

Le : 1er avril 2021

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
*Laurent MOREL, Directeur de l'ESGT*



<sup>1</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

## ATTESTATION DE RÉUSSITE

Le directeur de l'École Supérieure des Ingénieurs Géomètres et Topographes atteste par la présente que :

**Monsieur Roman TURROQUES**

n'a pas validé le module :

### **GÉOMATIQUE**

**qui s'est déroulé du 11 au 12 mars 2021 puis du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 (37 heures de formation)**

dans le cadre de la préparation à l'examen de géomètre-expert foncier DPLG.

---

### NOTATION DU MODULE

**Note du module (sur 20) :**

8,75

**Module non validé**  
en 1<sup>ère</sup> session

Fait pour valoir ce que de droit au Mans,

École Supérieure des Géomètres et Topographes, le 15 avril 2021

Pour l'administrateur général, et par délégation  
Le directeur de l'ESGT  
Laurent MOREL



## ATTESTATION DE RÉUSSITE

Le directeur de l'École Supérieure des Ingénieurs Géomètres et Topographes atteste par la présente que :

**Monsieur Roman TURROQUES**

a validé le module :

**GÉOMATIQUE**

qui s'est déroulé du 11 au 12 mars 2021 puis du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 (37 heures de formation)

dans le cadre de la préparation à l'examen de géomètre-expert foncier DPLG.

---

### NOTATION DU MODULE

**Note du module** (sur 20) :

**12,38**

**Module validé  
en 2ème session**

Fait pour valoir ce que de droit au Mans,

École Supérieure des Géomètres et Topographes, le 18 juin 2021

Pour l'administrateur général, et par délégation  
Le directeur de l'ESGT  
Laurent MOREL



## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) Laurent MOREL

représentant légal du dispensateur de formation de l'École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes

atteste que :

Monsieur Roman TURROQUES

salarié(e) de l'entreprise SARL LBT ÉTUDES ET CONSEIL

a suivi l'action de formation *SCIENCE DE LA MESURE* dans le cadre du parcours DPLG

*Nature de l'action de formation :*

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du 15 au 26 mars 2021 ont été modifiées en raison de la situation pandémique.

pour une durée totale de : 75 heures

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Le Mans

Le : 26 mars 2021

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
Laurent MOREL, Directeur de l'ESGT



<sup>1</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

## **ATTESTATION DE RÉUSSITE**

Le directeur de l'École Supérieure des Ingénieurs Géomètres et Topographes atteste par la présente que :

**Monsieur Roman TURROQUES**

a validé le module :

**SCIENCE DE LA MESURE**

**qui s'est déroulé du 15 mars au 26 mars 2021 (75 heures de formation)**

dans le cadre de la préparation à l'examen de géomètre-expert foncier DPLG.

---

### **NOTATION DU MODULE**

**Note du module (sur 20) :**

**13,00**

**Module validé  
en 1<sup>ère</sup> session**

Fait pour valoir ce que de droit au Mans,

École Supérieure des Géomètres et Topographes, le 20 avril 2021

Pour l'administrateur général, et par délégation  
Le directeur de l'ESGT  
Laurent MOREL



## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) *Laurent MOREL*

représentant légal du dispensateur de formation de l'École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes

atteste que :

**Monsieur Roman TURROQUES**

salarié(e) de l'entreprise SARL LBP ETUDES CONSEIL

a suivi l'action de formation **AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ** dans le cadre du parcours DPLG

*Nature de l'action de formation :*

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation parapprentissage

qui s'est déroulée du 30 mai au 10 juin 2021.

pour une durée totale de : 56 heures

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Le Mans

Le : 10 juin 2021

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
*Laurent MOREL, Directeur de l'ESGT*



<sup>1</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

## ATTESTATION DE RÉUSSITE

Le directeur de l'École Supérieure des Ingénieurs Géomètres et Topographes atteste par la présente que :

**Monsieur Roman TURROQUES**

a validé le module :

**AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ**  
qui s'est déroulé du 31 mai 2021 au 10 juin 2021 (56 heures de formation)

dans le cadre de la préparation à l'examen de géomètre-expert foncier DPLG.

---

### NOTATION DU MODULE

**Note du module** (sur 20) :

**14,81**

**Module validé**  
en 1<sup>ère</sup> session

Fait pour valoir ce que de droit au Mans,

École Supérieure des Géomètres et Topographes, le 8 juillet 2021

Pour l'administrateur général, et par délégation  
Le directeur de l'ESGT  
Laurent MOREL



## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) Laurent MOREL

représentant légal du dispensateur de formation de l'École Supérieure d'Ingénieurs Géomètres et Topographes

atteste que :

Monsieur Roman TURROQUES

salarié(e) de l'entreprise : SARL LBP ÉTUDES ET CONSEIL

a suivi l'action de formation *Aménagement du territoire dans le cadre du parcours DPLG*

*Nature de l'action de formation :*

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation parapprentissage

qui s'est déroulée du 6 au 15 octobre 2021

pour une durée totale de : 56 heures

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : Le Mans

Le : 15 octobre 2021

Cachet et signature  
du responsable du dispensateur de formation  
Laurent MOREL, Directeur de l'ESGT



<sup>1</sup> Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

<sup>2</sup> Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

## ATTESTATION DE RÉUSSITE

Le directeur de l'École Supérieure des Géomètres et Topographes atteste par la présente que :

**Monsieur Roman TURROQUES**

a validé le module :

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Programmé du 6 au 15 octobre 2021 (56 heures de formation)**

dans le cadre de la préparation à l'examen de géomètre-expert foncier DPLG.

---

### NOTATION DU MODULE

**Note du module (sur 20) : 15.00**

**Module validé  
en 1<sup>ère</sup> session**

Fait pour valoir ce que de droit au Mans,

École Supérieure des Géomètres et Topographes, le 20 octobre 2020

Pour l'administrateur général, et par délégation  
Le directeur de l'ESGT  
Laurent MOREL





**CONSEIL  
RÉGIONAL**  
**TOULOUSE**

Parc d'activité de la Plaine  
13 avenue Jean Gonord  
31500 TOULOUSE  
T 05 62 71 82 71  
[cr-toulouse@geometre-expert.fr](mailto:cr-toulouse@geometre-expert.fr)

## ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

---

Je soussigné, Christian ROUAIX, Président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Toulouse, certifie que M. Roman TURROQUES, géomètre-expert stagiaire inscrit sous le numéro **2020061**, a participé à la formation obligatoire destinée aux géomètres-experts stagiaires, pour le module suivant :

**« DIVISIONS FONCIÈRES »**  
**Les 24 et 25 novembre 2021**

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Coût de la formation : 150 € (cent cinquante euros)  
Réglé par chèque CA n°5974611 daté du 04/08/2021 et émis par la SARL LBP  
ETUDES ET CONSEIL.

A Toulouse, le 25 novembre 2021,

**Christian ROUAIX,**  
Président du Conseil régional de Toulouse





CONSEIL  
RÉGIONAL  
PARIS  
Île-de-France

1 rue de Chazelles  
75017 PARIS  
**T** 01 42 67 09 09  
cr-paris@geometre-expert.fr  
www.geometre-expert.fr

## ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Philippe SECHET, Président du Conseil régional de l'Ordre des Géomètres-Experts de la région PARIS-ILE-DE-FRANCE, certifie que TURROQUES Roman, Géomètre-Expert Stagiaire, a participé à la formation destinée aux Géomètres-Experts stagiaires, pour le module suivant :

**« Aménagement durable du territoire »  
Les 01 et 02 décembre 2021**

Fait pour valoir ce que de droit,

**Coût de la formation : 150 € (cent cinquante euros)  
Réglé par chèque le : 12/1/2021  
Emis par : SARL LBP ETUDES ET CONSEIL  
Banque : CA 5974610**

A Paris, le 3 décembre 2021

**Philippe SECHET  
Président du Conseil régional**

P/O



**Alexia BENSIMON  
Assistante administrative**

CONVENTION  
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ESGT-GT61 2021202251

Entre les soussignés :

**Le Conservatoire National des Arts et Métiers**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Habilité à organiser des actions de formation continue

Sis : 292, rue Saint-Martin – 75141 Paris cedex 03

SIRET N° 197 534 712 000 17 NAF 803Z

Déclaration d'activité en qualité d'organisme de formation auprès de la Préfecture d'Ile de France

N° 1175PO04575

ci-après dénommé Cnam,

Pour l'**École Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT)**, sise 1 Boulevard Pythagore, Campus Universitaire, 72000 Le Mans,

D'une part,

Et

**SARL LBP ÉTUDES ET CONSEIL**

14 rue de la République

31620 FRONTON

Représenté(e) par Monsieur Laurent POUJADE

N° SIRET : 501 700 512 000 12

Code APE : 7112A

ci-après dénommée la société.

D'autre part,

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

A la demande de la société, le Cnam inscrit Monsieur Roman TURROQUES à la formation intitulée **Module : « Droit »** en vue de la Préparation du Diplôme de Géomètre-expert foncier, DPLG.

Cette formation se déroule du **17 au 21 janvier 2021 en présentiel, et du 24 au 28 janvier 2022 à distance. Puis du 28 février 2022 au 4 mars 2022 en présentiel, et du 7 au 11 mars 2022 à distance. Le 25 avril 2021 en présentiel.**

Composante dispensant la formation : Equipe pédagogique ESGT.

Modalités d'enseignement : Temps ouvrable de **8h30 à 18h30 selon les jours**. Cette action de formation entre dans la catégorie suivante au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail : acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

## Article 2 : Durée et lieu de la formation

La formation a une durée totale de : **112 heures**.

La formation se déroule pour partie dans les locaux de l'ESGT, 1 boulevard Pythagore 72000 Le Mans et à distance

## Article 3 : Conditions financières

Le montant de la prestation effectuée par le Cnam s'élève à la somme de **quatre-mille-huit-cents euros (4800 €)** par stagiaire.

Le Cnam n'est pas assujetti à la TVA pour les actions de formation (article 264-4-4a du Code général des impôts).

Les frais de formation sont à régler à l'ordre de l'Agent Comptable du Cnam, sur présentation d'une facture établie par Monsieur l'Administrateur Général du Cnam, au plus tard à la fin de la formation.

Si la société souhaite demander, pour cette action, un financement auprès d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé ou de toute autre institution, il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires auprès de cet organisme.

Dans l'hypothèse où un contrat est établi entre l'organisme et le Cnam prévoyant le paiement direct de la formation par l'organisme au Cnam, la facture est établie à l'encontre de l'organisme.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme, la part restante due est facturée directement à la société par le Cnam.

Dans tous les cas, la société reste redevable des sommes non acquittées au Cnam par l'organisme, notamment dans l'hypothèse d'absences du salarié à une partie de la formation.

## Article 4 : Annexes

Les annexes jointes, relatives, d'une part aux conditions d'inscription au Cnam (annexe 1), et, d'autre part, aux modalités pédagogiques du stage (annexe 2) font partie intégrante de la présente convention.

Le Mans le 10 janvier 2022

L'entreprise



Pour l'administrateur général du Cnam,  
Olivier FARON  
Empêché, et par la délégation,  
Le directeur de l'ESGT  
Laurent MOREL





CONSEIL  
RÉGIONAL  
PARIS  
Île-de-France

1 rue de Chazelles  
75017 PARIS  
**T** 01 42 67 09 09  
cr-paris@geometre-expert.fr  
www.geometre-expert.fr

## ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Philippe SECHET, Président du Conseil régional de l'Ordre des Géomètres-Experts de la région PARIS-ILE-DE-FRANCE, certifie que TURROQUES Roman, Géomètre-Expert Stagiaire, a participé à la formation destinée aux Géomètres-Experts stagiaires, pour le module suivant :

**« Gestion et comptabilité »  
Les 13 et 14 janvier 2022**

Fait pour valoir ce que de droit,

**Coût de la formation : 150 € (cent cinquante euros)  
Réglé par chèque le :8/4/2021  
Emis par : SARL LBP ETUDES et CONSEIL  
Banque : CA 5974609**

A Paris, le 17 janvier 2022

**Philippe SECHET  
Président du Conseil régional**

P/O



CONSEIL  
RÉGIONAL  
PARIS  
Île-de-France

**Alexia BENSIMON  
Assistante administrative**



CONSEIL  
RÉGIONAL

PARIS  
Île-de-France

1 rue de Chazelles  
75017 PARIS  
**T** 01 42 67 09 09  
cr-paris@geometre-expert.fr  
www.geometre-expert.fr

## ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Je soussigné, Philippe SECHET, Président du Conseil régional de l'Ordre des Géomètres-Experts de la région PARIS-ILE-DE-FRANCE, certifie que TURROQUES Roman, Géomètre-Expert Stagiaire, a participé à la formation destinée aux Géomètres-Experts stagiaires, pour le module suivant :

**« Bornage »  
Les 24 et 25 février 2022**

Fait pour valoir ce que de droit,

**Coût de la formation : 150 € (cent cinquante euros)  
Réglé par chèque le : 11/01/2022  
Emis par : SARL LBP  
Banque : CA 5974623**

A Paris, le 1er mars 2022

**Philippe SECHET  
Président du Conseil régional**

P/O



CONSEIL  
RÉGIONAL  
PARIS  
Île-de-France

**Alexia BENSIMON  
Assistante administrative**